L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 23 MAI 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande dix ouvrières sachant faire des chemises d'hommes. S'adresser au "Pelican Factory", coin Ursulines et Chartres.
23 mai—1f

ON demande—Un cheval doux et pas embrageux pour famille, ayant un moins seize mains de hauteur. On paierait volontiers un bon prix pour un bon cheval. S'adresser à la lettre D., à ce bureau.
23mai—2f

DEMANDE—Un Français désire trouver une place de Maître d'école de français à la campagne ou comme teneur de livres. S'adresser L. L. bureau du journal. 22 mai—5 f.

UN jeune français parlant un peu l'anglais demande un emploi dans une maison de commerce (écriture de préférence). Références, écrire. E. T., bureau du journal.
22mai—2f.

A LOUER.

A louer—Une résidence élégante à deux étages, onze chambres, grande cour et jardin, entrée pour une voiture, 285 rue Dumaine. S'adresser à l'épicerie du coin.
23 mai—

A louer—Chambres meublées à très bas prix pendant l'été, seules ou plusieurs ensemble, à l'Hotel Victor, 105 rue de la Douane.
21mai—1 sem

A VENDRE.

A VENDRE OU A LOUER—Un shop de forblantier bien établi, avec les outils. S'adresser au N 347 rue Royale. 23mai—1f

A VENDRE—Un cheval de 3 ans, garanti sous tous les rapports, harnais et wagon. S'adresser coin Ursulines et Villeré, 223.
23mai—3f

BELLES VACHES laitières créoles avec veaux, fraîches de la meilleure race toujours en vente aux écuries "Elevator", coin plaisance et Tchoupitoulas. 22mai—1 sem.

Maladies de la Peau. — Maux de Tête
GUARANA
de GRIMAULT & Cie Chem. à Paris
Un seul paquet de cette poudre régénère et naturalise, délayée dans un peu d'eau sucrée, suffit pour faire disparaître les maux de tête, migraines ou nevralgies les plus violentes. Son action tonique lui donne une efficacité incontestable contre les coliques.
Dépôt à Paris, 8, rue Vivienne.

PATE & SIROP
DE SÈVE DE PIN MARITIME
de LAGASSE, Pharmacien à Bordeaux.
Les personnes faibles de poitrine, celles atteintes de Toux — Rhumes — Grippes Catarrhes — Bronchites Enrouements Extinction de voix — Asthme sont certaines de trouver un soulagement rapide et guérison dans l'emploi des principes balsamiques du pin maritime concentrés dans le Sirop et la Pâte de Sève du Pin maritime de Lagasse.
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

Une Merveilleuse Histoire
RACONTÉE EN DEUX LETTRES.

DU FILS: "28 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1882.
"Monsieur: Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des Scrofules, et la lettre ci-jointe dira les merveilleux effets produits par la SARSAPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans au moins; sans autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a cinq ans de cela environ; ses ulcères commencèrent à se montrer, et peu à peu se multiplièrent à tel point que son corps entier en fut couvert. Je vous assure, messieurs, que sa position était bien critique quand il commença à se servir de votre médecine. Maintenant il y a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'une meilleure santé. Je pourrai facilement nommer cinquante personnes prêtes à certifier de la vérité des faits que j'avance.
A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

DU PÈRE: "C'est pour moi un plaisir, et je mets de bon cœur mon nom au devoir, de venir auprès de vous attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la

Salsepareille d'Ayer.

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une terrible humeur et de plaies scrofuleuses. Cette humeur me causait des démangeaisons constantes et intolérables, et à chaque mouvement de mon corps le peau se fendait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau. Je commençai l'usage de la SALSEPAREILLE au mois d'Avril dernier, et je l'ai continuée depuis lors. Un changement immédiat commença à s'opérer; peu à peu les plaies se sont cicatrisées, ma santé est devenue parfaite en tous les points, de sorte que je suis capable de faire une bonne journée de travail, quoique j'aie soixante treize ans. Plusieurs personnes demandent comment je suis parvenu à obtenir une guérison si complète, alors qu'ils me croyaient incurable; et je leur dis ce que je vous raconte aujourd'hui. Glover, Vt., 21 Oct., 1882.
A vous sincèrement, HIRAM PHILLIPS."

La SALSEPAREILLE D'AYER guérit les Scrofuleux et toutes les Affections Scrofuleuses. Elle nettoie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système.

PRÉPARÉE PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendue par tous les Droguistes; prix $1, six pour $5.

AVIS LÉGAUX.

Avis.

Nous ferons application à la Législature pour le passage d'une loi ratifiant notre emploi comme avocats de l'Etat, dans la succession de Kate Tarwater, et pour tout autre document de nos honoraires.
W. B. SOMMERVILLE.
OMER VILLERÉ.
18 mai—5 fev 30 j

Avis.

Avis public est par le présent donné qu'il sera présenté à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa session actuelle, divers bills concernant la paroisse d'Orléans et ayant pour objet :

1. La cancellation de l'enregistrement dans la ville de la Nouvelle-Orléans, tel qu'il existe ou le nouvel. et pourvoir à un nouvel enregistrement des volants.

2. La définition à nouveau et la limitation des pouvoirs et devoirs du Conseil et des officiers de la ville de la Nouvelle-Orléans.

3. L'établissement d'un Bureau de Commissaires de Police dans la paroisse d'Orléans, avec indication de ses pouvoirs et devoirs, et que la Nouvelle-Orléans devant être tenue d'affecter une somme annuelle, à faire une appropriation annuelle d'au moins trois cent mille piastres pour son entretien. 15mai—15 29 24

Avis.

Avis est par le présent donné qu'il sera présenté à l'Assemblée générale de la Louisiane, session de 1886, un bill pour obtenir une allocation de fonds qui permettra à l'Etat de la Louisiane de faire valoir la fertilité de son sol, ses industries et ses ressources à l'Exposition américaine qui aura lieu à Londres, en Angleterre.
12 mai—1f p 30 j

Avis.

Avis est par le présent donné, conformément à l'article 24 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa session de 1886 une loi en faveur d'Emile Lauvinet et de ses associés, leur accordant une charte ou privilège de Loterie, avec tous les pouvoirs qui y rattachent ou en découlent, et qui ont été donnés à un article de la Constitution, sous le nom social de *Southern Letter Company of Louisiana*, avec le capital social de cinq cent mille piastres et leur charte restera en vigueur jusqu'en 1895, à moins qu'elle ne soit révoquée plus tôt à une décision générale quelconque d'Etat, ou par une loi de la Législature dans l'intervalle.

Le privilège sollicité sera soumis à telles licences maintenant fixées par les lois relatives à la Loterie.
EMILE LAUDNER.
Employé autrefois à la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
21 avril—30f

Avis.

Avis public est par le présent donné par les soussignés qu'ils se proposent de s'adresser à la Législature pour être autorisés à instituer un procès contre l'Etat.
HORNOR & BENEDICT.
25 avril—4 fev 30 j En liquidation.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Mathilda Kolak' femme d'Isidore Heimas, vs. ses créanciers.—No 17,643—Division C.—Ordre de Cour—Que la cession des biens de la pétitionnaire Mme Mathilda Kolak' femme d'Isidore Heimas, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné que une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Théodore A. Bakewell notaire, au bureau No 94 rue Camp, en cette ville, le MARDI, 25me jour de mai 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire et pour nommer un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues et que Ernest Moral, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 22 avril 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
23 avril—3f en 30 j

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par le peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

FERA A LA

Nile-Orléans,

MARDI, 15 JUIN 1886,

UN

TIRAGE TRIMESTRIEL

EXTRAORDINAIRE

CLASSE F.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLEY,
DE LA VIRGINIE.

Pas de REDUCTION !

Pas d'Ajournement !

PLUS D'UN DEMI-MILLION
De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE.

100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 " " de	30,000..	30,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
4 Lots de	5,000..	20,000
20 Lots de	1,000..	20,000
50 Lots de	500..	25,000
100 Lots de	300..	30,000
100 Lots de	200..	20,000
600 Lots de	100..	60,000
1000 Lots de	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS :

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit..... 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit..... 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit..... 7,500
2,279 Lots s'élevant à..... $522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, avec un honneur et une bonne foi absolus, jusqu'à ce jour, se donnent l'assurance, envers et contre tous, de la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, mandats sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La

Avis aux Créanciers.

Joseph Alfred Duflho vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17,343—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de l'insolvable et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Alfred Duflho, syndic provisoire dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 mai—21, 26, 30.

William H. Murphy vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,202—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de William H. Murphy et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les six jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Victor Maubert, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22mai—22 26 30

Charles Derbaued vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17,127—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Charles Derbaued et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les six jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank A. Moreno, syndic provisoire dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 mai—19 23 28

Washington B. Merchant vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 16,084—Division K.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 mai—20 25 29

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE du District pour la Paroisse d'Orléans.—G. J. Rathe vs. ses créanciers.—Ordre de Cour. Que la cession des biens du pétitionnaire G. J. Rathe soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire en cette ville, LUNDI, le 21me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de considérer et délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et pour nommer un syndic; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que H. L. Dufour, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nlle Orléans, 14 mai 1886.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
22 mai—22 29, juin 5 12 19 23

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Herman Thomas vs John Peppard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 11,202.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre la Graver et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 juin 1886, à midi, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Donaue, Bienville, Tonti et Robaliez, désigné comme lot No 25 sur un plan de Hedin, en date du 13 avril 1850, et déposé comme plan No 7 en l'étude de A. C. Ainsworth, alors notaire, et mesurant vingt-quatre pieds six pouces de face à la rue Tonti sur une profondeur de cent quatre-vingt-huit pieds quatre pouces entre lignes parallèles, borné sur un côté vers la rue Donaue par une allée de dix pieds de largeur en usage commun avec les autres lots.

Saisissant l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mai—11,18,25—juin 1,8,12

ANNONCE JUDICIAIRE.

C. A. Denis vs. Robert V. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 17,481—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 25 mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, mesurant vingt-neuf de Bienville sur cent soixante dix pieds de profondeur, comme l'indique un plan de Jacques Lelong, en date du 29 avril 1885, et déposé en l'étude de Théo. Grima, notaire, et mesurant vingt-neuf pieds six pouces de face à la rue Tonti sur une profondeur de cent quatre-vingt-huit pieds quatre pouces entre lignes parallèles, borné sur un côté vers la rue Donaue par une allée de dix pieds de largeur en usage commun avec les autres lots.

Saisissant l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mai—11,18,25—juin 1,8,12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elizabeth Morton vs. Mme Carmélite Paris.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,481—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la Graver et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 25 mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, mesurant vingt-neuf de Bienville sur cent soixante dix pieds de profondeur, comme l'indique un plan de Jacques Lelong, en date du 29 avril 1885, et déposé en l'étude de Théo. Grima, notaire, et mesurant vingt-neuf pieds six pouces de face à la rue Tonti sur une profondeur de cent quatre-vingt-huit pieds quatre pouces entre lignes parallèles, borné sur un côté vers la rue Donaue par une allée de dix pieds de largeur en usage commun avec les autres lots.

Saisissant l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 avril—4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elizabeth Morton vs. Mme Carmélite Paris.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,481—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la Graver et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 2 juin 1886, à 11 heures P. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Etant la même propriété que le défendeur ci-dessus mentionné a acquis par achat de Mlle Sarah A. Walton, d'après un acte passé pardevant W. J. Carroll, notaire, en date le 26 février 1862.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 avril—4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elizabeth Morton vs. Mme Carmélite Paris.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,481—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la Graver et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 25 mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, mesurant vingt-neuf de Bienville sur cent soixante dix pieds de profondeur, comme l'indique un plan de Jacques Lelong, en date du 29 avril 1885, et déposé en l'étude de Théo. Grima, notaire, et mesurant vingt-neuf pieds six pouces de face à la rue Tonti sur une profondeur de cent quatre-vingt-huit pieds quatre pouces entre lignes parallèles, borné sur un côté vers la rue Donaue par une allée de dix pieds de largeur en usage commun avec les autres lots.

Saisissant l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 avril—4, 11, 18, 25 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Protective Intelligence Co. vs. The North Central and South American Exposition.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 14,855.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la Graver et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 2 juin 1886, à 1 heure P. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison et d'effets mobiliers, ainsi le contenu d'une buvette—conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant.
18 mai—16 23 27

PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Stock de marchandises sèches, comptes à recevoir, bail ou droit d'occuper jusqu'à l'expiration du dit bail.

E. H. Adams vs Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 17,428.

PAR VINCENT & CO.—Alex Levy, encanteur—Bureau No 64 rue Douane.—Il sera vendu SAMEDI, 22 mai 1886, à 11 heures A. M., en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 10 mai 1886. Le contenu du magasin No 594 rue Magazine, consistant en marchandises sèches, articles de fantaisie, etc. ainsi que les comptes à recevoir et le bail ou droit d'occuper le dit local jusqu'à l'expiration du dit bail.

Conditions—Comptant.
11 mai—11,18,22

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. O. Terry & Sons vs leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 12,573—En vertu d'un ordre de vente en date du 4 mai 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 8 juin 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une portion de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, borné par les rues Delarande, Delery, Moreau et Tricou, Troisième District de cette ville, mesurant quarante-quatre pieds de front sur cent pieds de profondeur comprenant le numéro dix-neuf d'après un plan du Sieur C. Prévé, arpenteur, en date du 2 décembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 mai—4,11,18,25—juin 1,5

ANNONCE JUDICIAIRE.

André Daveroede vs les Héritiers de J. P. Bellis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 14,637—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre la Graver et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 8 juin 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une portion de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, borné par les rues Delarande, Delery, Moreau et Tricou, Troisième District de cette ville, mesurant quarante-quatre pieds de front sur cent pieds de profondeur comprenant le numéro dix-neuf d'après un plan du Sieur C. Prévé, arpenteur, en date du 2 décembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 mai—4,11,18,25—juin 1,5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Leonide Concrello vs Bartolio Falle, tuteur des mineurs Mary et Antonitta Lacamera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,288.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Graver et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Une portion de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, borné par les rues Delarande, Delery, Moreau et Tricou, Troisième District de cette ville, mesurant quarante-quatre pieds de front sur cent pieds de profondeur comprenant le numéro dix-neuf d'après un plan du Sieur C. Prévé, arpenteur, en date du 2 décembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mai—22 26 29—2juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

John T. Gibbons & Co. vs. The Algiers and Gretna Railway Co.
Vente d'un Dummy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 15,922—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encher publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le LUNDI 31 mai 1886, à 2:30 heures p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A l'Etude de l'Algiers & Gretna Railway Co., à Alger, à peu près un lieu du débarcadère du ferry du Deuxième District, au Dummy.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette crière étant la seconde et dernière, les objets ci-dessus seront vendus définitivement et sans délai, au plus offrant et enchérisseur pour ce qu'ils pourront rapporter à donze mois de crédit. L'acquéreur fournira un cautionnement avec sécurité bonne et solvable portant intérêt à raison de 5 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. L'acquéreur aura le délai de douze mois du dit adjudication pour exiger assumption par eux, les conditions de vente, et si les acquéreurs ne se conforment pas à ces conditions dans les dits jours qui suivront celle-ci ils seront déclarés en défaut sans autre formalité.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Charles T. Soniat, notaire.
28 avril—28—mai, 8,15,22,29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. O. Terry & Sons vs leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 12,573—En vertu d'un ordre de vente en date du 4 mai 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la Graver et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 8 juin 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Le lot numéro vingt-deux (22) numérotés par erreur numéro vingt-trois dans le titre de Lacamera et dans le titre de son vendeur, dans l'Ilet borné par les rues Philip, Fulton, St. Pierre et Toulouse, en cette ville, mesurant vingt pieds de face à la rue Rassin sur une profondeur de soixante pieds, conformément à un acte de Surgi en date du 1er mars 1836, devant feu Estelle de Wym Boswell, ancien notaire en cette ville; ensemble avec toutes les améliorations qu'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété que le feu Frank Lacamera a acquise de A. Perkins, par acte passé pardevant J. J. Barthet, notaire, en septembre 1872.

2° Une certaine portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Rassin, St. Pierre, Roquette et Toulouse. La dite portion de terre est composée du tout le lot désigné comme lot numéro douze qui touche le lot numéro vingt-et-un tiré au sort, selon le plan du dit ilet et des lots, déposé au bureau de la New Orleans Navigation Co., et décrit dans l'acte de vente à Eugène Octave De Armas, notaire, en date du 3 janvier 1832, lequel lot, numéro douze, mesure vingt pieds de face à la rue Rassin, côté Nord sur une profondeur de soixante pieds au pied français et une partie du lot numéro douze qui touche au lot numéro vingt-et-un dans le fond, mesure au pied français douze pieds et trois pouces de profondeur, ce qui forme ensemble sur le côté vers la rue St Pierre, même mesurement sur la ligne vers la rue Toulouse, vingt pieds de face dans le fond du lot numéro vingt-et-un, le tout conformément à un plan dressé par E. Pilié, en date du 12 juillet 1882, annexé pour référence à un acte passé pardevant C. T. Soniat, notaire, le 15 juillet 1882, étant la même propriété que le feu Frank Lacamera acquise de A. Perkins, par acte passé pardevant Chas. T. Soniat, notaire, le 15 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 avril—4, 11, 18, 25 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidences rue Carondelet.

Les deux belles et confortables résidences en briques à deux étages Nos. 266 et 268 rue Carondelet, entre Delord et Calliope, adjacentes au "Temple Sinai."

Succession de Aug. Marie L'Hoste, veuve de Jacques Duval.

No. 17,064 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 avril 1886, ce qui suit :

Deux certains terrains, avec les bâtisses et améliorations qu'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les rues Carondelet, Delord, St. Charles et Calliope, désignés par les Nos. 1 et 2 d'après un plan dressé par Wm. Wilson, en date du 26 avril 1886, et mesurant comme suit, d'après le dit plan.

Lot No 1 mesure 29 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Carondelet, 25 pieds 11 pouces et 9 lignes à la ligne de séparation, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Le lot No 2 mesure 34 pieds 5 pouces de face à la rue Carondelet, 25 pieds 11 pouces dans le fond, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, composant deux grandes et confortables résidences en briques à deux étages, connues comme les Nos 266 et 268 rue Carondelet, ayant chacune douze chambres, salons dégagés à arches, salle à manger, cuisine et chambres à domestique, chambres à coucher bien aérées, chambres à bains, cabinets, vérandas et cellent et qui s'améliore rapidement.

Conditions—Ajoutons comptant, et la balance à un an avec intérêt à 8 pour cent par an, payable par billets solidaires des acquéreurs, dates du jour de l'adjudication, portant intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège du vendeur.

Les acquéreurs assureront les améliorations sur la somme de $3,000 au moins et transféreront la police aux détenteurs des billets. Les actes de vente renfermeront les clauses de non aliénation et pour le droit de faire d'avocat et de vente, sans estimation, en cas de poursuites, pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses ordinaires de vente. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1886 en sus du prix d'adjudication sera exigé au moment de la vente, et si les acquéreurs ne se conforment pas à ces conditions dans les dits jours qui suivront celle-ci ils seront déclarés en défaut sans autre formalité.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Charles T. Soniat, notaire.
28 avril—28—mai, 8,15,22,29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Hyppolite Lionne Develle, Veuve de Henry Michel.

No 14,603—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Jolie maison de résidence en briques à étage rue Bourbon, No 187.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur — Bureau, No 157 rue Poydras—SAMEDI, 12 juin 1886, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 mai 1886, la propriété suivante, savoir :

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet renfermé par les rues Bourbon, Royale, Ursulines et Anna et Dumaine, décrit dans le titre comme contenant environ 48 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds et diminuant un peu dans le fond, mais lequel en réalité mesure 48 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Ste. Anne, 90 pieds 7 pouces 9 lignes sur une seconde profondeur de 37 pieds 4 pouces 3 lignes sur une largeur dans le fond de 59 pieds 10 pouces 3 lignes d'après mesure actuelle ainsi qu'il appert par arpentage de Pierre Pilié, en date du 8 août 1885; ensemble une résidence en briques à étage ayant un rez-de-chaussée corridor d'entrée, antichambre, office et galerie sur le derrière, et à l'étage supérieur quatre chambres à coucher, cabinet de toilette, galerie ouverte sur le derrière, salle de bain et cabinet; une bâtisse en briques à étage dans la cour ayant 7 chambres, waterworks, deux allées, cour en partie carrelée en pierres plates et en briques, porte cochère, etc., etc.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Jas. J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes pour l'année 1886.
12mai—13,15,22,29—3,12 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Augustin Cruanas,

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 12,901.

Propriété à Alger.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Hinville et l'passage de la Bourse—SAMEDI, 29 mai 1886, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable